

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 10 décembre 2024 à 15 h 05 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

les conseillers Alexandre Warnet, David De Cotis et Isabelle Piché participent à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Flavia Alexandra Novac, Achille Cifelli, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20241210-1283

NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS ET PRÉVENTIONNISTES DE LA VILLE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

de nommer M. Robert Bigonnesse, contrôleur revenus au Service des finances, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Geneviève Ollivier.

ADOPTÉ

(SD-2024-6231)



CM-20241210-1284

NOMINATION - CAISSE COMMUNE DES RÉGIMES DE
RETRAITE DE LA VILLE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

de nommer, conformément aux lettres d'ententes de restructuration et aux discussions entre les parties, M. Rémi Dubois, directeur adjoint budget et planification financière au Service des finances, à titre de membre au sein du comité de la Caisse commune des régimes de retraite de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Lison Lefebvre.

ADOPTÉ

(SD-2024-6306)

CM-20241210-1285

NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE
DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

de nommer, conformément au Règlement L-12967 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval, aux lettres d'ententes de restructuration et aux discussions entre les parties, M. Rémi Dubois, directeur adjoint budget et planification financière au Service des finances, à titre de membre au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Lison Lefebvre.

ADOPTÉ

(SD-2024-6306)

CM-20241210-1286

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU
ARTHIST

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Paolo Galati

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist pour la mise en oeuvre de la programmation culturelle estivale, volet familiale, ainsi que des Zones musicales 2025 et d'autoriser le paiement des honoraires au montant total de 244 495,43 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2024-6113)

CM-20241210-1287

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE
DES ARTISTES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et La Centrale des artistes concernant la programmation et la production déléguée des Zones musicales 2025, au montant de 501 949,57 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2024-6115)

CM-20241210-1288

AVENANT À L'ENTENTE - LE CLUB DE CURLING LAVAL-
SUR-LE-LAC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:



d'approuver l'avenant à l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Le Club de curling Laval-sur-le-Lac au montant de 2 069,55 \$, pour les années 2024 à 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

ADOPTÉ

(SD-2024-5507)

CM-20241210-1289

APPROBATION - AVENANT NUMÉRO 3 À LA CONVENTION DE BAIL EN FAVEUR DE LA VILLE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'avenant numéro 3 à la convention de bail à intervenir entre Ville de Laval et BTB Saint-Martin inc. concernant les locaux situés au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, nécessaires à la relocalisation temporaire de la Mairie, de la Direction générale, du Service du greffe et des bureaux de l'opposition, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2028, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à l'avenant;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2024-5833)

CM-20241210-1290

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-29386

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver des honoraires supplémentaires au montant de 161 621,89 \$, requis pour défrayer les honoraires d'Expertise Sports Design LG inc. pour les services professionnels rendus suite au mandat OS-SP-29386 qui lui a été confié par la résolution CM-



20181214-1034, dans le cadre des travaux d'aménagement et de rénovation majeure du terrain de soccer à l'aide d'une surface synthétique au parc-école Sainte-Béatrice ainsi que l'aménagement d'un stationnement.

ADOPTÉ

(SD-2024-6054)

CM-20241210-1291

VALEUR IMPOSABLE MAXIMALE - UTILISATION - TERRAIN
- PARCOURS DE GOLF

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la valeur imposable maximale d'un terrain utilisé comme parcours de golf, d'une superficie de 20 hectares ou plus et ouvert au public, au montant de 54 913 \$ l'hectare ainsi que le pourcentage d'augmentation de la valeur moyenne des terrains à 33,82 %.

ADOPTÉ

(SD-2024-5881)

CM-20241210-1292

BAIL EN FAVEUR DU COSMODÔME

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le bail à intervenir entre le Cosmodôme et la Ville de Laval concernant la location de l'immeuble municipal situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), sur le lot 6 490 475 du cadastre du Québec, au montant de 1 253 800 \$, et une aide financière municipale d'un montant équivalent à l'organisme, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2024, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans ce bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2024-6257)



CM-20241210-1293

MODIFICATIONS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Laval a entièrement réalisé l'objet des règlements énumérés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente et qu'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et qu'ils ne devraient plus apparaître dans les registres de la ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ces règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

de modifier les règlements identifiés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» mentionnés dans l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» mentionnés dans l'annexe;

d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés dans l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations sont identifiés sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe;



de demander à la ministre des Affaires municipales d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés dans l'annexe;

de transmettre une copie de la présente résolution au MAMH.

ADOPTÉ

(SD-2024-3607)

CM-20241210-1294

OCTROI - CONTRAT DOS-2619

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2619, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de divers articles Glock, Colt, Aimpoint et autres produits, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 16 septembre 2024 et des documents de demande de prix:

Rampart International Corp
761 667,09 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-5004)

CM-20241210-1295

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13187

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13187 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, le Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et le Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

(SD-2024-5820)

CM-20241210-1296

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13189

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Christine Poirier



et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13189 modifiant le Règlement L-12965 concernant l'imposition d'une taxe sur les surfaces pavées au centre-ville.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 13 en faveur et de 4 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Laroche se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché et Paolo Galati se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-6291)

CM-20241210-1297

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13190

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13190 modifiant le Règlement L-12551 concernant la tarification imposée aux immeubles non résidentiels pour la disposition de la neige.

ADOPTÉ

(SD-2024-6069)

CM-20241210-1298

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13191

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois



APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13191 concernant certaines taxes foncières et spéciales pour l'exercice financier 2025.

Un débat s'engage.

À 15 h 56, la conseillère Sandra Desmeules quitte son siège et le reprend à 16 h.

La conseillère Aglaia Revelakis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 12 en faveur et de 5 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Aglaia Revelakis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Isabelle Piché, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-6122)

CM-20241210-1299

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13192

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13192 fixant, pour l'exercice financier 2025, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles.

ADOPTÉ

(SD-2024-6062)

CM-20241210-1300

ADOPTION - RÈGLEMENT CDU-1-15

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro CDU-1-15 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'augmenter le montant de certains tarifs pour l'année 2025.

ADOPTÉ

(SD-2024-5746)

CM-20241210-1301

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13187

La conseillère Sandra Desmeules donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13187 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, le Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et le Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

(SD-2024-5820)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

David De Cotis
Droit de parole des conseillers



À 16 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière